



**ATELIER NATIONAL SUR LE SYSTÈME DE  
COMPTABILITÉ ECONOMIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE (SCEE)**

**Présentation nationale : politique et données existantes sur les  
forêts**

**Du 17 au 19 septembre 2024**

*Royal palace hotel*

*Par Félix NDAYIHIMBAZE*



## Plan de l'exposé

I. Introduction

II. Les principales politiques du pays

II. Les données existantes

III. Les parties prenantes



## I. Introduction

Au BURUNDI, les ressources forestières sont formées de boisements artificiels appartenant à l'Etat, aux communes et aux privés ; elles sont également composées des forêts naturelles.

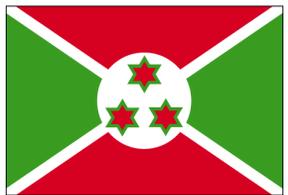
La grande partie de la végétation naturelle ayant été défrichée et le reste étant protégé, la majorité des produits forestiers utilisés par les populations du Burundi proviennent des plantations forestières, des îlots boisés et des systèmes agroforestiers. Ces ressources ligneuses sont par conséquent d'une importance vitale pour la subsistance des populations du Burundi même si leur contribution à la croissance économique

Le secteur forestier garde une place de choix dans l'économie nationale. En effet, le bois et ses dérivés offrent 95,4 % des besoins énergétiques totaux du pays

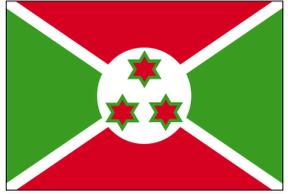


## II. Les principales politiques du pays (1/8)

- Dans le but de bien gérer les ressources naturelles et l'environnement, le Burundi s'est doté des outils juridiques dont le Code Forestier (2016), le Décret portant délimitation d'un Parc National et de quatre Réserves Naturelles (2000)
- Le Burundi s'est doté d'une Politique Forestière Nationale depuis 2012 jusqu'à 2025 :
  - Pérenniser les ressources forestières existantes et le développement de nouvelles ressources pour assurer les besoins socio-économiques et écologiques des populations présentes et futures.



- **II. Les principales politiques du pays (2/8)**
- Les objectifs visés étaient centrés sur la lutte contre:
  - la pénurie du bois,
  - la dégradation des forêts, des terres et de l'environnement.
  - les feux de brousse répétitifs;
  - le défrichement à des fins agricoles;
  - le surpâturage;
  - la surexploitation des ressources forestières;
  - l'introduction des espèces forestières non maîtrisée et l'appauvrissement du patrimoine génétique forestier

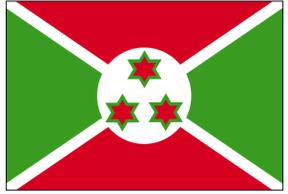


- **II. Les principales politiques du pays (3/8)**

- Spécifiquement, elle vise à:

1. Planifier le développement du secteur forestier en vue de répondre aux besoins des populations et du Pays tout en pérennisant la ressource

- Mise à jour, harmonisation et diffusion du cadre légal et d'autres outils de gestion des ressources forestières ;
- Promotion des Etudes d'impacts Environnementaux (EIE) ;
- Atténuation de la pression humaine sur les ressources forestières
- Redynamisation de la structure de gestion ;
- Promotion d'une formation adaptée aux besoins du Pays en gestion des ressources forestières

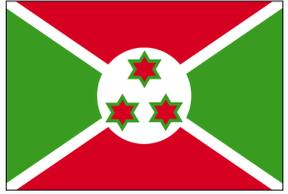


- **II. Les principales politiques du pays (4/8)**

- Spécifiquement, elle vise à:

2. Développer et gérer rationnellement les ressources forestières : porter le taux de couverture Forestière à 20% en 2025;

- i) Reboisement en blocs de tous les espaces susceptibles de l'être et disponibles ;
- (ii) Amélioration de la connaissance des ressources forestières ;
- (iii) Promotion de l'agroforesterie ;
- (iv) Promotion de la foresterie urbaine et des arbres hors forêts ;
- (v) Promotion de l'agriculture intensive ;
- (vi) Promotion de la recherche et du transfert des technologies ;
- (vii) Aménagement et gestion des forêts naturelles ;
- (viii) et Promotion d'une gestion participative des forêts.

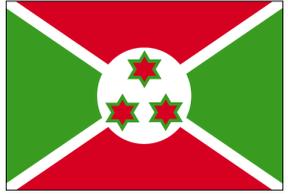


- **II. Les principales politiques du pays (5/8)**

- Spécifiquement, elle vise à:

### 3. Valoriser les ressources forestières

- Promotion d'une production de bois d'oeuvre de qualité ;
- Promotion des techniques performantes de transformation du bois et/ou ses dérivés ;
- Encouragement des investissements privés dans la production et la transformation du bois ;
- Utilisation rationnelle des produits forestiers.

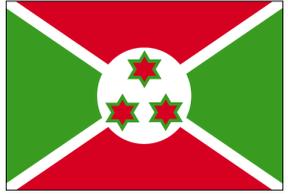


- **II. Les principales politiques du pays (6/8)**

- Spécifiquement, elle vise à:

- **4. Renforcer les capacités institutionnelles, individuelles et systémiques**

- i) Domaine de la planification ;
- (ii) Domaine du développement et gestion durable des ressources forestières ;
- (iii) Domaine de la valorisation des ressources forestières
-

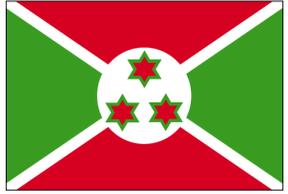


- **II. Les principales politiques du pays (7/8)**
- Dans le cadre d'une agriculture, d'une sylviculture et d'une pêche plus productive et plus durable, la politique envisage promouvoir l'agroforesterie selon l'approche équilibrée et intégrée.
- Il s'agira particulièrement :
  - ✓ de développer et vulgariser des modèles appropriés d'agroforesterie ;
  - ✓ sensibiliser la population aux avantages de l'Agroforesterie ;
  - ✓ Identifier et vulgariser les espèces adaptées à différentes zones agro-écologiques et aux besoins des populations ;
  - ✓ Promouvoir l'intégration des espèces autochtones en agroforesterie;
  - ✓ identifier et diffuser les essences agroforestières adaptées aux changements climatiques;
  - 
  -



## • II. Les principales politiques du pays (8/8)

- ✓ organiser les populations en groupements de producteurs agroforestiers et forestiers et les encadrer pour l'aménagement des exploitations et la gestion des aménagements installés;
- ✓ promouvoir l'intégration agrosylvo-zootechnique dans les exploitations agricoles ;
- ✓ promouvoir la recherche en foresterie/ agroforesterie spécialement en ce qui concerne les espèces adaptées à différentes zones agro-écologiques et aux changements climatiques.

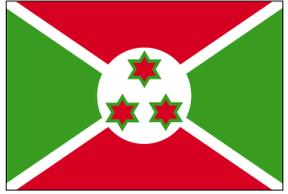


### III. Les données existantes

#### 1 Superficies des forêts existantes :

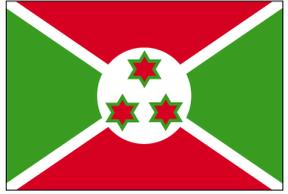
- Forêt naturelle
- Réserves naturelles
- Boisement domaniaux
- Boisement communautaires
- Boisement privés (agro forestiers

.



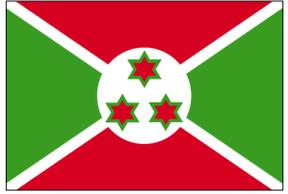
### **III. Les données existantes**

2. Les recettes touristiques dans les aires protégées
3. Production des plants forestiers et agroforestiers
4. Nombre d'arbres plantés dans le cadre Ewe Burundi Urambaye
5. Superficies reboisées et déboisées
6. Dépenses issues à la protection de l'environnement
7. Quantité des produits forestiers liées aux autorisations de transport (charbon , stère, planche ; madriers , poteaux)



### III. Les parties prenantes

- Direction des Statistiques et Information Environnementales et agricoles ( annuaire des statistiques de l'environnement
- Office Burundais pour la Protection de l'Environnement( OBPE)
- .les organismes internationales



**MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**